

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 Avril 2008**

**Présents :**

Monsieur Dominique de THEZY  
Monsieur Alain BACRO  
Madame Corinne BELVALETTE  
Monsieur Stéphane CALLIES  
Madame Aline CHOQUET  
Monsieur Henri- Paul FIN  
Madame Béatrice HENIN  
Monsieur Jackie VANBELLE

Madame Claudette JOLY- COTREL  
Monsieur Jean-Claude PINCHON  
Madame Marie- Alix LEFEVRE  
Monsieur Christian LUSSON  
Monsieur Jacques PINTE  
Madame Christelle SURGET

**Excusés :**

Madame Catherine LECLERCQ.

**Pouvoir :**

Madame Catherine LECLERCQ donne pouvoir à Monsieur Dominique De THEZY.

Secrétaire de séance, Monsieur Christian LUSSON

**La séance est ouverte à 20h00.**

L'ordre du jour est le suivant :

DELIBERATIONS

• **1) Vote du Procès Verbal du Conseil précédent**

Lecture faite, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

• **2) Indemnités de fonction des élus**

Monsieur le Maire indique que les indemnités pour les adjoints s'élèvent à 3 703 Euros brut par an (x4),

Pour lui-même, l'indemnité maximale est de 13 917 Euros brut par an,

Sur proposition du Maire, il est nommé deux délégués (disposition de la signature) comme suit :

- 1) à la communication (interne, externe) à Monsieur Stéphane CALLIES,
- 2) aux travaux à Monsieur Jean-Claude PINCHON,

Il est décidé que ceux-ci seront indemnisés à hauteur de la moitié de l'indemnisation normalement dévolue à un adjoint, le total de ces sommes étant, sur proposition de Monsieur le Maire, prélevé sur sa propre indemnité.

Cette proposition d'indemnisation est votée à l'unanimité.

• **3) Délégation de compétence au Maire (finances)**

Après avoir fait rappeler les modalités d'engagement par Monsieur Alain BACRO, Premier Adjoint, le principe de délégation de compétence au Maire est voté à l'unanimité.

- **4) Emprunt relais FC TVA 200 000 Euros**

Le fonds de compensation de la TVA permet la récupération à N + 2 de la TVA acquittée par la commune sous réserve d'une demande préalable.

Les formalités n'ayant pas été accomplies pour récupérer la TVA versée au titre des années 2005 et 2006. Le rattrapage des formalités est en cours de traitement.

Il est rappelé également les modalités de possibilité d'avance par 12ème.

A l'unanimité, il est décidé le principe d'un emprunt relais FC TVA de 200 000 Euros pour couvrir le financement des travaux de l'église.

- **5) Ligne de trésorerie de 300 000 Euros**

A l'occasion notamment du financement du chantier de l'église, Monsieur le Premier Adjoint rappelle également les modalités de paiement et de remboursement par le biais de subvention desdits travaux.

Le principe d'ouverture d'une ligne de trésorerie, pour pallier à toute difficulté de Trésorerie, est votée à l'unanimité.

- **6) Budget 2008**

Monsieur le Premier Adjoint et Monsieur Henri- Paul FIN ont procédé dans l'urgence à l'étude d'un prêt budget prévisionnel établi lors du précédent mandat.

IL est rappelé que ce budget doit être voté avant le 15 Avril 2008.

Différentes lignes sont examinées dans le détails (rémunération du personnel communal, compte 61522, 61523, 61551, travaux de la salle polyvalente, possibilité de réhabilitation de la mairie et aménagement d'une salle d'archive au dessus de l'école).

Suite à commentaires et questions réponses, le budget prévisionnel de la commune de Saint-Fuscien est établi à hauteur de 563 744,94 Euros (page 11). Le constat a été fait de la nécessité d'une remise en ordre des écritures budgétaires.

La situation comptable sera affinée préalablement au vote du budget en juin 2008.

- **7) Vote du taux d'imposition**

En ce qui concerne les taux d'impositions, il est décidé à l'unanimité de ne pas l'augmenter en l'état.

Il est rappelé que Monsieur le Maire nomme aux emplois municipaux, les postes à pourvoir n'étant définis par le conseil municipal.

- **8) Désignation des membres du CCAS**

Il est voté à l'unanimité la désignation de Mesdames Béatrice HENIN, Christelle SURGET, Marie-Alix LEFEBVRE, Claudette JOLY et Aline CHOQUET en cette qualité.

- 5 membres extérieurs sont également désignés à l'unanimité :  
Mademoiselle Marion BACRO et Mesdames Annick NAUDIN, Régine LAURENT, Marie-France DLEVAQUE et Madame Brigitte DE THEZY.

Madame Catherine LECLERCQ rejoint alors la séance.

• **1) Arrêté de délégation au 7 juin**

Il est rappelé que le Premier Adjoint Monsieur Alain BACRO est en charge des finances et de l'urbanisme.

Que la deuxième Adjointe Madame Béatrice HENIN est en charge de l'éducation de la jeunesse et du social.

Que la troisième Adjointe Madame Aline CHOQUET est en charge de la vie associative, de la gestion de la salle polyvalente et de l'événementiel.

Que le quatrième Adjoint Monsieur Jackie VANBELLE est en charge des travaux voiries bâtiment.

**2) Rappel est fait de la situation de l'école.**

Il avait été allégué la présence en Octobre 2007 de 56 enfants dont 4 de moins de 2 ans. La situation au 1<sup>er</sup> Mars 2008 fait apparaître la présence de 65 enfants dont 7 de moins de 2 ans. Il est rappelé la demande de soutien à Monsieur Olivier JARDE, député. Une réunion d'information est fixée le Vendredi 4 avril à 19 Heures en la salle polyvalente.

Le principe de l'augmentation de l'accueil périscolaire de 17h30 à 18h30 est arrêté. Le personnel de l'école a donné son accord à cette modification.

**3) Evènement à Saint-Fuscien** Madame Aline CHOQUET, 3<sup>ème</sup> Adjointe rappelle les points suivants :

- 14-15 Juin : fête du village, animation pour les adolescents, feu de la Saint-Jean
- Concours d'épouvantail
- La recherche de lots est officialisée
- Atelier floral
- Feu de la Saint-Jean
- Repas avec animation
- Le 15 Juin réderie et repas
- Le 13 et 14 Juillet, lampions avec fanfare de Cottenchy (réponse en attente)
- Bal avec orchestre

Monsieur Henri- Paul FIN évoque la possibilité d'un cyclo cross essentiellement organisé par intervention extérieurs le 11 Novembre indépendamment du salon de peinture.

La liste complète des évènements à venir est disponible auprès de Madame Aline CHOQUET.

A l'occasion des questions diverses, il a été rappelé que les modalités de stationnement dans le village seront révisées par l'adjoint en charge de la voirie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.**